

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2025-006

Date de convocation : 06/03/2025	Le 10 mars 2025 à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présents : 10 Qui ont pris part à la délibération : 11	Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas ; TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, DE LUZE Laurence, MABY Danièle. Absents excusés : Mme. GIMENEZ Anne-Marie (procuration à M. TCHOBDRENOVITCH). Absents : Mme. DUPONT Gwénaëlle, Mme. MARQUAIRE Danielle, M. GONZALEZ Patrick et Mme. REBOUL Odile. SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DE LUZE Laurence
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/03/2025	

OBJET : ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE LA REALISATION DE LA MAISON DE PARTAGE ET DE 12 LOGEMENTS SENIORS - DEMANDE DE SUBVENTIONS AFFERENTES AU PROJET**Monsieur le Maire expose au conseil municipal :**

La commune de Mirabeau s'est engagée dans la réalisation d'un écoquartier, nouveau lieu de vie répondant aux besoins et aux enjeux actuels sociétal, social et environnemental. A 200 mètres du centre ancien, le site est idéalement localisé entre le nouveau groupe scolaire, les nouveaux logements sociaux locatifs / accession et à proximité de futurs projets de MSP et de crèche.

Éligible au programme Petites Villes de demain, la commune de Mirabeau a pour ambition de créer douze logements seniors organisés autour d'une maison de partage. Ce projet vise à répondre à un besoin en termes de logements et de maintien à l'autonomie à domicile, enjeux identifiés dans le cadre de l'étude pré-opérationnelles OPAH menée à l'échelle de COTELUB.

Dans le cadre de Petites Villes de demain, la commune de Mirabeau a alors sollicité le Département du Vaucluse ainsi que la Banques des Territoires afin de bénéficier d'un financement pour réaliser une étude d'avant-projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Convention d'adhésion Petites Villes de Demain de Cadenet, Mirabeau, La Tour d'Aigues, Cotelub signée le 22/06/2021 et de son avenant en date du 22/12/2022, portant sur la prorogation de ladite convention,

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le lancement des études de Maitrise d'œuvre - architecte concepteur pour la réalisation d'une maison de partage et de douze logements dédiés aux seniors au sein de l'écoquartier.

- **DECIDE** de solliciter le Département et la Banque des Territoire sur l'accompagnement ingénierie au titre de Petites Villes de demain tel que présenté comme suit :

Dépenses	En € en TTC	Recettes	En € en TTC	En %
Etudes Avant-Projet	64 891.00	BDT	21 801.00	33.60%
		Département	5 000.00 (Plafonné à 5 000€)	7.70%
		Ville – reste à charge	38 090.00	58.70%
Total des charges prévisionnelles	64 891.00	Total des recettes prévisionnelles	64 891.00	100%

VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance,
DE LUZE Laurence



Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH

